

Chambéry, le 1<sup>er</sup> septembre 2017



La Directrice du Service Départemental,  
Conseillère Technique de l'IA-DASEN du  
Département de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS  
S/c Madame, Monsieur le chef d'établissement

N/Réf. : 2017/2018 N°8

Objet : **SORTIES DE SKI GRATUITES COLLEGES SAISON 2017-2018**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION**

Cher(e)s collègues,

Comme les années précédentes, dans le cadre de l'UNSS, la section Savoie de Domaines Skiabiles de France permet l'attribution de forfaits gratuits de ski alpin pour les collègues, la **journee du mercredi**.

Pour ce faire, les Associations Sportives des collèges doivent renvoyer leur dossier **au Service Départemental de l'UNSS** (qui centralise TOUTES les demandes). L'ensemble des demandes formulées est ensuite transmise à l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD) qui gère les attributions en fonction des besoins de chacun et surtout, des moyens disponibles. Vous trouverez, ci-joint, les règles d'attribution.

Pour des raisons pratiques et d'équité, sachez que vous ne pourrez pas vous voir attribuer **plus de 2 fois la même station**.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'il n'y aura pas de possibilités de changement dès qu'une station vous aura été attribuée.

**Attention :** votre demande ne sera effective qu'à réception de votre dossier et du **règlement** de l'adhésion à l'ASCD. L'ensemble des documents est à renvoyer au **Service Départemental UNSS** avant **le 2 octobre 2017**.

Merci de ne pas envoyer le chèque directement à l'ASCD pour ne pas « éparpiller » votre dossier !

N'oubliez pas qu'un contact téléphonique de confirmation est à établir auprès des caisses des remontées mécaniques, la veille de la sortie, afin de faciliter la préparation des forfaits.

Vous trouverez également, ci-joint, les informations, les conditions d'adhésion à l'ASCD et les documents à retourner.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Bonne réception.

Sophie CREUX